

Principales ruptures de séries pour les communes

Principaux changements ou événement susceptibles de causer des ruptures marquées des séries présentées depuis 1985. Sans commentaire particulier, les numéros indiqués entre parenthèses indiquent les rubriques comptables concernées.

Date	Événement	Implication
2012	Bascule de deux points d'impôts de l'Etat vers les communes accompagnant la nouvelle organisation policière vaudoise afin de permettre aux communes de financer leurs polices et/ou les prestations fournies par la police cantonale.	Augmentation des impôts communaux (40) et hausse équivalente des charges.
2012	Opération de recapitalisation par la ville de Lausanne de sa caisse de pension	Augmentation de 182 millions des dépenses lausannoises (319)
2011	a) Bascule de six points d'impôt suite à la reprise par ce dernier de différentes dépenses communales comprises dans la facture sociale*. b) Réforme des modalités de répartition du fonds de péréquation intercommunal qui entraîne une hausse des montants perçus et redistribués entre les communes. <i>* Ces dépenses concernent notamment les subsides à l'assurance-maladie, l'enseignement spécialisé et les aides dans le domaine de l'asile).</i>	a) Baisse des impôts communaux (40) et baisse équivalente des participations aux collectivités publiques (35)*. b) Augmentation des recettes provenant des collectivités publiques (45) et augmentation équivalente des participations aux collectivités publiques (35)*. <i>* Le hasard a fait que les événements (a) et (b) ci-dessus portent sur des montants proches dont les effets à la hausse et à la baisse se compensent sur la rubrique 35.</i>
2009	Opération de recapitalisation par la ville de Lausanne de sa caisse de pension.	Augmentation de 288 millions des dépenses lausannoises (319). Augmentation des recettes lausannoises de 108 millions (424), en raison de plus-values sur immeubles transférés à la caisse de pension.
2004	Suppression du compte de régulation et bascule de 22.5 points d'impôt* des communes au Canton.	
2001 à	Le compte de régulation est un	Les dépenses des communes ont baissé en

2004	<p>mécanisme financier qui a servi à éviter des fluctuations excessives des finances du Canton et des communes entre 2001 et 2004, soit durant la phase de concrétisation du projet Etacom**. L'apport de chaque commune au compte de régulation était calculé au prorata de leur population.</p> <p><i>* Le taux d'imposition (aussi désigné par coefficient d'impôt) d'une commune ou d'un canton s'exprime en points d'impôt. Par exemple, le passage du taux d'imposition cantonal de 129,0 à 151,5 entre 2003 et 2004 correspond à une hausse de 22,5 points d'impôt.</i></p> <p><i>** Le projet Etacom a pour objectifs de proposer une nouvelle répartition des tâches et des charges entre le Canton et les communes ainsi que de réduire les disparités entre les taux d'imposition communaux.</i></p>	<p>fonction de leur population, alors que les taux d'impôt des communes les moins bien loties ont baissé plus fortement que les taux des communes les plus aisées.</p> <p>Les rubriques concernées par la baisse des recettes concernent celles qui dépendent des taux d'impôt communaux (impôts sur le revenu et la fortune et impôts sur le bénéficiaire et le capital).</p> <p>Les rubriques de la classification par nature essentiellement concernées par la baisse des dépenses sont : «Remboursements et participations au Canton» (351) et sous «Traitement du personnel enseignant remplaçant» (302).</p> <p>Dans la classification administrative, les dépenses discutées figuraient sous la rubrique «Service financiers» (22).</p>
2001 à 2004	<p>De 2001 à 2004, la part de la facture sociale prise en charge par les communes est progressivement passée de 33% à 50%* : 40% en 2002, 45% en 2003 et 50% dès 2004.</p> <p><i>*Dans les cantons, la facture sociale est généralement répartie à part égale entre le canton et les communes.</i></p>	<p>Ce changement de répartition concerne chaque commune, mais à des degrés divers. Les rubriques touchés sont les «Service financiers» (22 dans la classification administrative) et les «Remboursements et participations au Canton» (351 classification par nature).</p> <p>Pour rappel la facture sociale globale se montait à 414 en 2005, 403 en 2004, 325 en 2003, 293 en 2002.</p>
2001	<p><i>Introduction du compte de régulation</i></p> <p>Le compte de régulation est un mécanisme financier qui a servi à éviter des fluctuations excessives des finances du Canton et des communes entre 2001 et 2004 suite à la nouvelle répartition des tâches et des charges entre le Canton et les communes.</p>	<p>Dans la classification par nature : diminution de plusieurs rubriques et hausse de la rubrique «Remboursements et participations au Canton» (351).</p> <p>Dans la classification administrative, baisse de la rubrique «Instruction publique et cultes» (5) et hausse de la rubrique «Service financiers» (22).</p>

En plus de ces événements, il convient de recenser les fusions de communes recensées dans le canton de Vaud. Vous pouvez [cliquer ici](#) pour accéder à la liste de ces fusions.

La base de données présente en principe les séries agrégées après fusion. En prenant l'exemple des communes de Cudrefin et de Champmartin qui ont fusionnées 2002, on constate que la base de données ne présente pas de séries pour Champmartin, mais seulement pour Cudrefin. Ces séries correspondent à celles de Cudrefin depuis la fusion et à celles obtenues en additionnant les séries de Champmartin et de Cudrefin avant leur fusion en 2001.